



Département
Du Haut-Rhin

Arrondissement
de Thann

Nombre de
Conseillers élus
15

Conseillers en
fonction
15

Conseillers présents
13

Conseillers absents
excusés
2

Dont 2 procurations

Conseillers absents

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

Séance ordinaire du 13 février 2026 à 19h00

Convocation du 3 février 2026

Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.

Membres présents : M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, Mme Virginie THROO, M. Joseph SCHNEIDER, M. Maurice COURTOIS, M. Adrien TRITTER, Mme Laurence SANCHEZ, M. Marc WOLF, Mme Anne BOUSQUET, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, M. François BOSSHARTH.

Membres absents excusés :

Mme Isabella SCARAVELLA – procuration donnée à Mme Virginie THROO
Mme Dominique LAURENT – procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN

Secrétaire de séance : M. Joseph SCHNEIDER assisté par Mme Marie-France LOËBER.

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 12 novembre 2025
2. Compte Financier Unique – Budget Général
3. Affectation des résultats
4. Compte Financier Unique– Budget Exploitation Forestière
5. Affectation des résultats
6. Avenir médical de l'avant Vallée
7. Maison polyvalente : Rapport d'expertise – Assurance Dommage Ouvrage
8. Réunion publique : « Frelons asiatiques à pattes jaunes »
9. Non exercice du Droit de préemption
10. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h01.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

Avant de débiter la séance, il rappelle qu'il a fait ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements).**

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection à ce rajout de point.

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 12 novembre 2025

Lors du dernier Conseil Municipal, le point 4 mentionnait l'acquisition de parcelles privées, occupées par la voirie communale. M. Alain WEINGARTNER souhaiterait connaître l'avancé du projet et s'interroge sur le fait que ce point ne figure pas à l'ordre du jour.

M. le Maire informe les Conseillers que le géomètre missionné pour l'arpentage des différentes parcelles a transmis les plans tardivement. Les propriétaires des différentes parcelles seront reçus en Mairie prochainement.

Aucune autre remarque n'est émise sur le dernier compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

2. Compte Financier Unique - Budget Principal

M. le Maire présente le compte financier unique du budget communal aux membres du Conseil en apportant quelques précisions sur le montant de certains comptes, avant de se retirer pour laisser place au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, délibérant sur le CFU (Compte Financier Unique) de l'exercice 2025 dressé par M. Jean-Luc BARBERON, Maire, après s'être fait présenter le CFU, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire se retire pour le vote du CFU 2025.

M. Francis MARANZANA donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	117 385.93			379 059.62	117 385.93	379 059.62
Opérations de l'exercice	509 909.00	352 044.67 €	655 035.30	961 703.19	1 164 944.30	1 313 747.86
TOTAUX	627 294.93	352 044.67	655 035.30	1 340 762.81	1 282 330.23	1 692 807.48
Résultat de clôture	275 250.26			685 727.51		410 477.25
Reste à réaliser	250 000.00	11408.00			250 000.00	11 408.00
TOTAUX CUMULES	513 842.26			685 727.51		171 885.25
RESULTATS DEFINITIFS	513 842.26 €			685 727.51		171 885.25

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les Conseillers

Excédent global 2025 : 171 885,25 €

3. Affectation des résultats

Délibération :

Sur proposition de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats au Budget Commune 2026 comme suit :

A l'investissement en recettes au compte 1068 : 513 842.26 €

A l'investissement en dépenses au compte 001 : 275 250,26 €

Au fonctionnement en recette au compte 002 : 171 885,25 €

4. Compte Financier - Unique Budget Exploitation Forestière :

Délibération :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, délibérant sur le CFU (Compte Financier Unique) de l'exercice 2025 dressé par M. Jean-Luc BARBERON, Maire, après s'être fait présenter le CFU, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire se retire pour le vote du CFU 2025.

M. Francis MARANZANA donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	-	3 692.41		35 938.48	-	39 630.89
Opérations de l'exercice	-	-	62 402.95	54 919.63	62 402.95	54 919.63
TOTAUX	-	3 692.41	62 402.95	90 858.11	62 402.95	94 550.52
Résultat de clôture		3 692.41		28 455.16		32 147.57
Reste à réaliser					-	
TOTAUX CUMULES	-	3 692.41		28 455.16		32 147.57
RESULTATS DEFINITIFS	-	3 692.41		28 455.16		32 147.57

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les Conseillers

Excédent global 2025 : 32 147.57 €

5. Affectation des résultats

Délibération :

Sur proposition de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats au Budget « Exploitation Forestière » 2026 comme suit :

A l'investissement en recettes au compte 001 : 3 692,41 €

Au fonctionnement en recette au compte 002 : 54 919,63 €

- **Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements).**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un projet de réforme de l'organisation des compétences de distribution d'électricité est mené actuellement par le Gouvernement.

L'intention est de reconnaître le Département comme chef de file des réseaux de proximité en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz.

Territoire d'Energie Alsace regroupe les collectivités alsaciennes qui le souhaitent, dont Guewenheim, et exerce cette compétence en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE). Aussi, Territoire d'Energie Alsace a souhaité alerter ses membres du projet du Gouvernement. En accord avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), il est proposé d'adopter une motion pour s'opposer à cette réforme, le Conseil Municipal :

Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier « *le qui fait quoi* » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;

Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;

Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis une loi du 15 juin 1906, qui instaure l'acte de naissance du service public local en matière de distribution d'énergie ;

Considérant que, si à la suite d'une modification de cette loi en 1930 le département s'est vu reconnaître la faculté d'exercer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, seuls deux départements (Loiret et Sarthe) ont décidé en pratique de la mettre en oeuvre sur une partie de leur territoire, jusqu'à une loi de 2004 qui a mis fin à cette faculté à l'exception des deux départements concernés ;

Considérant le principe de l'appartenance des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz aux communes et à leurs groupements, en leur qualité d'autorités organisatrices de ces réseaux conformément aux dispositions prévues aux articles L.322.4 et L.432-4 du code de l'énergie ;

Considérant que le produit de la taxe départementale sur l'électricité - créée en même temps que la taxe communale par une loi de 1926 et transformée par l'article 54 de la loi de finances pour 2021 en part départementale de l'accise sur l'électricité – que perçoivent les départements n'est plus reversé aujourd'hui - à une ou deux exceptions près - au syndicat d'énergie pour financer des investissements sur les réseaux publics de distribution d'électricité ;

Considérant la nécessité qu'une partie importante du produit de la taxe communale sur l'électricité soit réinjectée sous la forme d'investissements sur ces réseaux et non affectée à d'autres dépenses, de manière à éviter une augmentation de la facture des consommateurs via une hausse du TURPE ;

Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter ainsi l'apparition de fractures territoriales, pour renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (événements de plus en plus fréquents et intenses qui endommagent les réseaux et provoquent des coupures subies par les usagers), ou encore pour adapter les réseaux aux enjeux de la transition énergétique en raccordant des installations de production d'électricité à l'aide d'énergies renouvelables de plus en plus nombreuses, et plus largement pour accompagner l'électrification des usages ;

Considérant le rôle majeur que jouent les grands syndicats d'énergie dans la mise en oeuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, comme certains rapports le montrent avec des données objectives, notamment ceux d'observations de certaines chambres régionales de comptes ;

le Conseil Municipal, **par 15 voix POUR ;**

ESTIMENT

Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;

Qu'il convient au contraire, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de préserver les grandes concessions de distribution d'électricité composées de zones à la fois urbaines et rurales réunies au sein d'un même espace de solidarité, de proximité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

De renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;

De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité ;

Pour la distribution de gaz, d'initier un processus de regroupement du pouvoir concédant à l'échelle du territoire départemental, comparable à celui adopté pour la distribution d'électricité dans la loi de 2006 relative au secteur de l'énergie, mené sous l'égide du préfet selon les modalités prévues au IV de l'article L.2224-31 du CGCT.

6. Avenir médical de l'avant Vallée

L'action menée par le Docteur ULLRICH, les différents professionnels de la Santé et les Maires de Bourbach-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas et Guewenheim a pu aboutir.

En effet, depuis le 18 janvier, un nouveau médecin s'est installé dans le cabinet du Docteur ULLRICH. Deux autres devraient prochainement arriver.

Une réunion de présentation, où seront conviés les membres du corps médical de la Vallée (infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes etc.) se tiendra le mercredi 25 mars 2026 à la Maison Polyvalente de Guewenheim. L'ensemble des Conseillers anciennement et nouvellement élus seront invités à participer à cette rencontre.

M. Maurice COURTOIS souligne l'importance pour le Docteur ULLRICH de la reprise du Cabinet par des confrères avant son départ à la retraite. Il remercie le Docteur pour l'intérêt porté pour l'avenir de sa patientèle.

Mme Laurence SANCHEZ questionne l'assemblée concernant la prise de rendez-vous pour la nouvelle patientèle.

Mme Virginie THROO l'invite à contacter le secrétariat du Docteur ULLRICH pour davantage de renseignements.

7. Maison polyvalente : Rapport d'expertise – Assurance Dommage Ouvrage

M. le Maire fait le point sur le sinistre du dossier du crépi de la Maison Polyvalente. Il rappelle la procédure en cours concernant l'infiltration d'eau dans les sanitaires de l'extension façade Sud.

Suite au dernier passage de l'expert et à la réception de son rapport, il s'avère que les garanties du contrat dommages-ouvrages ne peuvent être mobilisées.

A ce jour, plusieurs devis sont en cours de réalisation afin de procéder, en vue de l'inauguration du mois de mai, à la réfection de la façade Sud de la Maison Polyvalente.

8. Réunion publique : « Frelons asiatiques à pattes jaunes »

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, la Commune a été dotée par la CCVDS de 10 pièges spécifiques Beevital à installer sur le territoire communal.

Une réunion publique sera organisée le 27 février en présence de Mme RUSCH, spécialiste dans le domaine, pour présenter les enjeux aux habitants. Cette réunion sera l'occasion de trouver des volontaires prêts à s'investir dans ce combat contre cet insecte nuisible, par la pose et l'utilisation de ces pièges.

Mme Virginie THROO rappelle que cette espèce porte atteinte à la biodiversité, en effet, les frelons asiatiques sont une menace sérieuse pour les pollinisateurs comme les abeilles. Leur disparition pourrait avoir des conséquences dramatiques pour la biodiversité et l'agriculture.

9. Non exercice du Droit de préemption

M. le Maire informe les membres du conseil qu'il n'a pas exercé son droit de préemption lors des cessions suivantes :

- ✚ Propriété située S21 parcelles n° 434 d'une surface de 1a32ca 17 rue Principale, appartenant à CAPITAL INITIATIVE ALSACE (M. Mme BICKEL et M. MOST) au profit de M. et Mme CENTLIVRE Guy.
- ✚ Propriété située S3 parcelles 139 d'une surface de 12a50ca, 61A rue Principale, appartenant à Mme WEISS Anne, au profit de RINGENBACH Laure et Jérémy HALLER.
- ✚ Propriété située S23 parcelle 346 d'une surface de 6a38ca, 14 rue des Jardins appartenant à M. et Mme ALBRECHT Emel et Sébastien au profit de M. COLLET et Mme ROSSI.

10. Divers

- Fonds communal Alsace :

M. le Maire rappelle que la Commune ne pouvant disposer de cette aide financière pour les différents travaux à venir, au vu des règles d'éligibilité, il avait été proposé aux communes de céder leur solde à une autre, porteuse de projet.

La Commune avait alors cédé sa subvention au projet de la Congrégation des bénédictines adoratrices de BELLEMAGNY pour la sauvegarde et la rénovation de la maison Clairval, ancien orphelinat de BELLEMAGNY puis IMP, afin d'en faire un lieu d'accueil et de séminaire.

Le projet a ainsi pu bénéficier d'une subvention totale de 456 406 €.

M. le Maire a également réceptionné les remerciements de Sœur Mirjam HOFBRUCKL du Couvent de BELLEMAGNY.

- Antenne relais - SFR :

M. le Maire s'est récemment entretenu avec M. Benoît TSCHIRHART.

Celui-ci a été démarché par SFR en recherche d'implantation pour une éventuelle installation d'une antenne relais.

M. le Maire a contacté Mme SCHOUNART, chargée de Relation Patrimoine et Environnement Nord-Est SFR pour lui indiquer qu'une antenne relais avait d'ores et déjà été installée sur le ban communal (lieu-dit Eichwald) de ce fait, celle-ci devra être à prioriser pour tous les opérateurs.

- Remerciements :

M. le Maire fait part des remerciements des associations suivantes : Tempo Dance, Clefs des Mots de la Doller, ApaMad, Amicale Philatélique, École de Musique « les Mélodies de la Doll'air », Club Vosgien, pour la subvention annuelle qui leur a été allouée pour l'année 2025.

Il fait également part du courrier de remerciement du Pétanque Club de Guewenheim suite aux travaux d'éclairage du boulo-drome réalisés fin d'année 2025

- Travaux en cours :

M. Joseph SCHNEIDER informe les Élus sur l'état d'avancement du chantier d'enfouissement des réseaux secs rues de Soppe/Gare/Libération.

Des travaux de raccordements électriques sont en cours, la fin de travaux et le démontage est prévu pour la fin du mois d'avril.

- **Bâtiments communaux :**

M. Maurice COURTOIS fait part aux Conseillers du mauvais état des contres-marches du parvis de la Mairie.

Il signale également que la toiture de l'Église est abimée à certains endroits engendrant des débris de tuiles près du cimetière communal.

M. Francis MARANZANA l'informe avoir sollicité plusieurs entreprises afin de solutionner les différentes problématiques en question.

- **Déneigement :**

M. François BOSSHARTH remarque que suite à l'épisode neigeux du début d'année, aucun déneigement n'a été entrepris dans les rues du village.

M. le Maire l'informe que M. David ESSNER de l'entreprise DOLLER BOIS est normalement chargé de cette mission pour la Commune. Malheureusement cette année, étant en arrêt maladie, il n'a pu honorer le contrat.

M. François BOSSHARTH souligne la dangerosité de cet épisode neigeux et déplore le manque de personnel dans ce cas.

M. le Maire fait part aux Conseillers qu'aucun signalement à ce sujet n'a été transmis en Mairie.

- **Déchets verts :**

Mme Anne ROLL interroge l'assemblée sur le maintien d'ouverture des déchets verts sur la Commune suite à l'ouverture de la déchèterie sur la Commune de Masevaux-Niederbruck.

M. le Maire l'informe qu'aucune position n'a été prise à ce sujet. La nouvelle mandature pourra décider du maintien ou non du dépôt sur la Commune.

- **Rencontre des Aînés :**

Mme Laurence SANCHEZ tient à faire part de sa déception concernant la Rencontre des Aînés en 2025. D'habitude appréciée, elle regrette cette année le manque d'ambiance et d'organisation.

M. le Maire prend acte de cet avis personnel et fait état des nombreux témoignages de remerciements pour l'organisation de cette manifestation.

M. le Maire clôt la séance à 20h36.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de GUEWENHEIM
de la séance du 13 février 2026

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 12 novembre 2025
2. Compte Financier Unique – Budget Général
3. Affectation des résultats
4. Compte Financier Unique– Budget Exploitation Forestière
5. Affectation des résultats
6. Avenir médical de l'avant Vallée
7. Maison polyvalente : Rapport d'expertise – Assurance Dommage Ouvrage
8. Réunion publique : « Frelons asiatiques à pattes jaunes »
9. Non exercice du Droit de préemption
10. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
BARBERON	Jean Luc		
MARANZANA	Francis		
SCHANEN	Isabelle		
SCHNEIDER	Joseph		
THROO	Virginie		
SCARAVELLA	Isabella	Excusée – procuration donnée à Mme Virginie THROO	
COURTOIS	Maurice		
LAURENT	Dominique	Excusée – procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN	
TRITTER	Adrien		
SANCHEZ	Laurence		
WOLF	Marc		
BOUSQUET	Anne		
WEINGARTNER	Alain		
ROLL	Anne		
BOSSHARTH	François		